



Val d'Adour Environnement
SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE CASTEIDE DOAT

N° dossier : CASd/DIAG64/11/LARm/10426
 Adresse de l'immeuble : 228 CH DU MOULIN
 Commune : CASTEIDE DOAT
 Section et n° parcelle(s) : ZB 5
 Date de réalisation de l'assainissement : 2003

Propriétaire de l'immeuble:
 Nom du propriétaire : LAROSE
 Prénom : MICHEL
 Adresse : 228 CH DU MOULIN
 Commune : CASTEIDE DOAT

Visite le : 11/09/2018 à 14H30

Présent(s) : M LAROSE

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie de la parcelle :	2550 m ²
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Argile
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	Oui
Proximité d'un puits destiné à la consommation :	Non

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :

Descriptif	Type	Nb habitants permanents	Nb habitants saisonniers	Nb Chambres	Nb Salles de bains	Nb WC	Nb Cuisines
Habitation 1	En vente	2	0	3	1	2	1

COLLECTE DES EAUX USEES

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI
 Destination des eaux pluviales : Réseau de surface (canal)

PRE TRAITEMENT

Equipement(s) existant(s)	Accès	Volume (L)	Eaux Ménagères	Eaux Vannes	Ventilation	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur Agréé
Fosse Toutes Eaux	Non	4000	OUI	OUI	Oui Primaire	Pouzzolane	20/11/17	Oui
Bac à graisses	Oui	NC	OUI	NON	-	-	20/11/17	Oui

FILIERE DE TRAITEMENT :


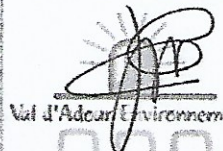

Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	A 5 m Habitation	A 3 m des arbres	A 3 m limites propriété	A 35 m eau potable	Regard de répartition	Regard de bouclage
Filtre à sable vertical drainé	Oui	Largeur 5 m Longueur 6 m Superficie 30 m ²	Oui	Oui	Oui	Oui	OUI	OUI

REJET DES EFFLUENTS :

Type de rejet dans le milieu :	Effluents traités
Milieu récepteur :	Superficiel (fossé communal – CH du Moulin)
Rejet d'eaux usées sur la voie publique :	Non

EVALUATION DU DISPOSITIF :			
Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur : http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf			
	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme : - Installation présentant des dangers pour les personnes - Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture - Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs		X X X X	
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement	X		- Le SPANC n'ayant pu inspecter la fosse toutes eaux et le préfiltre à pouzzolane, il n'est pas en mesure de se prononcer sur leur fonctionnement, leur nature et leur état. Il faudra donc les rendre accessibles et vérifier leur nécessité d'entretien. - Mettre en place une ventilation secondaire en aval direct de la fosse toutes eaux en accord avec les préconisations du DTU 64.1.
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.</i>			

COMMENTAIRES :
<p>A l'ouverture du regard de répartition de la filière de traitement, des odeurs désagréables, issues de la décomposition des boues, étaient présentes et le béton du couvercle est attaqué (précipité blanchâtre). L'origine de ce phénomène de corrosion est la production d'hydrogène sulfuré (H₂S) issu de la décomposition des boues ; ce phénomène s'aggrave quand l'ensemble des eaux vannes et ménagères est mélangé dans le même dispositif. Pour remédier à ce problème, une ventilation secondaire devra être créée en aval direct de la fosse. Le tuyau de ventilation sera remonté au-dessus du toit et surmonté d'un extracteur de type éolien ou statique en évitant la proximité des fenêtres ou VMC (risques de refoulement d'odeurs) et indépendamment de la ventilation primaire.</p> <p>Pour la longévité de l'installation, il est préférable d'entretenir régulièrement (2 fois par an) le préfiltre à pouzzolane incorporé à la fosse toutes eaux. Sans ce nettoyage, à terme cela peut entraîner un colmatage prématuré des drains car les matières en suspension qui ne sont pas retenues par le préfiltre sont envoyées dans le système en aval (ici le filtre à sable vertical drainé). Pour cela il faudra prévoir que tous les tampons de la fosse toutes eaux restent accessibles et apparents. La surveillance régulière de l'installation garantit sa pérennité et un traitement des eaux de qualité.</p> <p>Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.</p> <p style="text-align: center;"><i>Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans</i></p>

Fait à Vic-Bigorre, le 21/09/2018 La technicienne, Sarah GRANGE-CABANE 	Le Président de l'Etablissement Public, Robert MEDIAMOLE  
--	---